

8 mars 2006  
Français  
Original: anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquantième session**

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions**

### **Table ronde sur la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions**

#### **Résumé soumis par l'animatrice, M<sup>me</sup> Szilvia Szabo (Hongrie)**

1. À sa cinquantième session, le 28 février 2006, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde consacrée à la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions, à laquelle ont participé : Nesreen Barwari, Ministre iraquienne des municipalités et des travaux publics; Vida Kanopiene, professeur et Directrice du Département de politique sociale de l'Université Mykolas Romeris (Lituanie); Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire; Françoise Gaspard, expert auprès du Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et maître conférences à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (France); Amy Mazur, professeur au Département des sciences politiques de l'Université de l'État de Washington (États-Unis) et membre du groupe d'experts convoqué par la Division de la promotion de la femme à Addis-Abeba, du 24 au 27 octobre 2005.

2. La participation au processus de décisions est indispensable à la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes. Leur participation sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décisions et dans tous les domaines de la vie publique, notamment la politique, l'économie, la justice et les médias, est une question de justice et de démocratie. On ne peut parler de



gouvernance démocratique dans les sociétés où la moitié de la population est exclue du processus de décisions, ou n'y participe que marginalement. La participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, est également une condition nécessaire du développement durable et de la paix.

3. Les participants ont reconnu le rôle essentiel des instruments internationaux, et notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour ce qui est de promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a adopté des recommandations générales concernant la participation des femmes au processus de décisions dans la vie publique, notamment l'administration et la diplomatie.

4. Les participants ont insisté sur l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui décrit le rôle des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation de la paix. Ils ont également insisté sur le fait que les femmes devaient participer, sur un pied d'égalité, à tous les efforts de préservation et de promotion de la paix et de la sécurité.

5. Les participants ont fait observer que les processus de prise de décisions concernaient aussi bien des organismes publics tels que parlements, administrations nationales et locales ou organismes économiques et sociaux mondiaux, que des mouvements sociaux, les organisations non gouvernementales, la société civile, les partis politiques, les syndicats ou le secteur privé. Ils ont présenté les pratiques optimales et les enseignements tirés de leur expérience, et notamment des exemples de programmes et de campagnes d'éducation et de formation destinés à faire prendre davantage conscience de la nécessité d'une participation des femmes à tous les niveaux.

6. Au cours des dernières décennies, les femmes ont participé de plus en plus à la vie publique, bien que cette évolution ait été lente et inégale. Par exemple, elles représentaient globalement 16,3 % des parlementaires début 2006, contre 11,3 % en 1995 et ont atteint la « masse critique » de 30 % dans 20 pays. Les statistiques disponibles montrent clairement que si, sur le plan juridique, les femmes ont dans la plupart des pays les mêmes droits que les hommes, les politiques destinées à concrétiser cette égalité dans les faits ne sont toujours pas appliquées.

7. La discussion consacrée à la participation des femmes au processus de décisions au niveau local a montré que cette participation pouvait contribuer à éliminer les stéréotypes traditionnels quant au rôle des femmes dans la société.

8. Les participants ont souligné qu'il importait de tenir compte des liens étroits qui existent entre le politique et l'économique : une participation accrue à la prise de décisions politiques peut se traduire par davantage d'opportunités économiques qui peuvent, à leur tour, favoriser la participation des femmes à la prise de décisions. L'accès à l'éducation, au marché du travail et aux services de santé est un préalable indispensable à la participation des femmes à la prise de décisions.

9. La participation des femmes à l'activité économique varie d'une région à l'autre. La ségrégation, tant horizontale que verticale, sur le marché du travail, persiste et les femmes continuent d'occuper des emplois situés au bas de l'échelle hiérarchique et à être principalement représentées dans certains secteurs et

marginalisées dans d'autres, avec pour conséquence un écart salarial par rapport aux hommes. Cette situation persiste bien que dans de nombreux pays le nombre des étudiantes soit désormais plus important que celui des étudiants. Si beaucoup de pays ont adopté des mécanismes destinés à encourager la participation des femmes à la vie politique, il n'existe en revanche qu'un petit nombre de politiques et de mécanismes ayant pour but d'encourager l'accès des femmes à des postes de décision dans l'économie, en particulier dans le secteur privé. Les participants ont insisté sur la nécessité de favoriser les programmes de formation conçus pour permettre aux femmes d'effectuer de véritables carrières professionnelles de façon à combler les écarts existants et à parvenir à l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la participation au processus de décision dans la vie économique.

10. Les participants ont souligné que la participation des femmes au processus de décision peut contribuer à l'égalité entre les sexes, et que leur participation à la rédaction et à la révision des constitutions, ainsi qu'aux processus de décision ayant conduit à éliminer les dispositions discriminatoires des codes pénaux, à promouvoir les droits des femmes, à créer des mécanismes nationaux de promotion des femmes et à formuler et à mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité des femmes et des hommes comme à intégrer systématiquement leur situation spécifique dans les politiques et les programmes a contribué à leur autonomisation. La participation des femmes à la prise de décisions contribue à la création d'un vocabulaire spécifique et d'un environnement de travail favorable aux femmes, y compris des horaires souples et des plages réservées aux réunions. Il convient de poursuivre les travaux de recherche et de déterminer dans quelle mesure la présence des femmes dans le processus de décision a contribué à la transformation des institutions.

11. La présence accrue des femmes dans les organes de décision ne se traduit toutefois pas automatiquement par une plus grande attention à l'égard de l'égalité entre hommes et femmes dans les processus politiques. L'accroissement quantitatif doit être complété par un accroissement des responsabilités et une capacité à influencer les processus de décision. Il importe d'accroître le nombre de femmes à des postes de direction afin qu'elles aient un impact véritable sur la formulation et la mise en œuvre des politiques.

12. Les participants ont insisté sur le fait que la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions et la prise en compte systématique de la situation des femmes impliquaient une volonté et une responsabilité politiques. Les pressions exercées par les organisations féminines constituent un moyen efficace de susciter une telle volonté politique, et il est généralement admis que le respect des engagements pris par les gouvernements en la matière implique l'existence de ressources financières et humaines suffisantes. Des investissements plus importants, notamment dans l'éducation, la formation et le renforcement des capacités des femmes qui souhaitent se présenter à des élections, ainsi que de celles qui sont effectivement élues, sont nécessaires.

13. Parmi les principaux obstacles à la présence de femmes à des fonctions de direction, on peut mentionner le fait qu'elles sont exclues d'activités telles que la formulation de la politique macroéconomique, ainsi que de la politique étrangère et de la diplomatie; le peu de possibilités offertes par les institutions politiques telles que les parlements; une répartition inégale des responsabilités au sein du ménage et l'absence de politique destinée à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et

vie personnelle, y compris par exemple la possibilité d'un congé paternel et des horaires de travail souples; ainsi que la pauvreté et la persistance des stéréotypes.

14. Les stéréotypes continuent de limiter l'accès des femmes à des postes de décision. Ils contribuent au phénomène du « plafond de verre », qui empêche les femmes d'atteindre les postes les plus élevés de la hiérarchie. Dans certains pays, cette discrimination prend des formes indirectes. L'exemple des femmes occupant des postes de direction, diffusé par des campagnes dans la presse et des campagnes de sensibilisation de la population, pourrait encourager les femmes à se présenter à des élections, ou à chercher à atteindre des postes de direction, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Dans certains contextes, la notion de « masse critique » de dirigeantes s'est révélée un outil efficace de mobilisation. Dans certains cas, un petit nombre de femmes occupant des postes de direction ont eu une forte influence sur l'élaboration des politiques.

15. Parmi les facteurs qui ont contribué à un accroissement du nombre de femmes au sein des organes de décision, on peut citer un environnement législatif et politique favorable, les campagnes menées par les mouvements féminins, l'adoption de quotas électoraux et de sièges réservés lors des élections, ainsi que l'impact d'instruments internationaux tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

16. De nombreux participants ont reconnu que les quotas, à savoir un pourcentage obligatoire de candidates lors des élections, sont devenus le moyen le plus largement utilisé pour faciliter la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux. À l'heure actuelle, environ 80 pays imposent un type ou un autre de quota, qu'il s'agisse d'un nombre de sièges réservés, d'un pourcentage donné de candidates ou de quotas adoptés volontairement par les partis politiques. Les quotas ont été utilisés avec succès dans de nombreux pays après un conflit pour accroître la représentation politique des femmes. Ils devraient toutefois être complétés par d'autres mesures, telles que les campagnes de sensibilisation, des activités de formation des femmes et la création de conditions favorables. Certains participants ont exprimé la crainte que l'adoption de quotas se traduise en fait par des élections symboliques.

17. Les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de la promotion des femmes dans la vie politique. Si l'adoption de dispositions législatives peut effectivement se traduire par un nombre accru de candidates, celles-ci ne sont toutefois pas automatiquement élues. En règle générale, les femmes bénéficient de contributions moins importantes, ont moins de temps pour faire campagne et sont gênées par des stéréotypes qui les défavorisent lorsqu'elles se présentent à une élection. Il faudrait accroître le financement destiné aux campagnes électorales des femmes et adopter d'autres mesures afin de garantir une représentation accrue des femmes.

18. Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes nationaux destinés à assurer l'égalité des hommes et des femmes ainsi que la collaboration entre ces mécanismes et les femmes qui occupent des postes de décision, que ce soit dans l'administration ou les organes législatifs. Cette collaboration contribuerait à définir quelles sont pour les femmes les priorités socioéconomiques et politiques et à aborder de nouvelles questions qui répondent à leurs préoccupations et sont conformes à leurs valeurs et à leurs expériences. Ils ont

convenu qu'il importait de renforcer les alliances stratégiques entre toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les groupes et réseaux féminins, et de mener des campagnes de sensibilisation pour accroître davantage encore la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.

19. La participation des hommes, en particulier pour ce qui est de la remise en question des stéréotypes, y compris s'agissant des rôles respectifs des hommes et des femmes au sein de la famille comme dans la vie professionnelle, pourrait fortement contribuer à la réalisation de l'égalité des hommes et des femmes.

20. Les participants ont insisté sur la nécessité de mieux faire connaître la situation des femmes dans les processus de décision à tous les niveaux et dans tous les domaines et, pour ce faire, d'améliorer la collecte de données, d'obtenir des statistiques ventilées par sexe, et d'investir davantage dans la recherche.

---